

**Direction de la Santé Publique**

**REF : CS2013011**

**Signataire : MG**

Séance du Conseil Municipal du 06/03/2014

RAPPORTEUR : Evelyne YONNET

**OBJET : Remises gracieuses à six copropriétaires suite aux travaux par substitution au 60 rue Heurtault à Aubervilliers 1<sup>ère</sup> phase**

**EXPOSE :**

Suite à un arrêté préfectoral d'insalubrité du 21 septembre 1999, la ville s'est substituée et a fait réaliser d'office des travaux sur l'immeuble du 60, rue Heurtault suite à un constat de carence des copropriétaires et du syndic.

Toutefois, le chantier s'est avéré plus compliqué que prévu initialement, l'humidité en partie communes ne parvenait pas à être résorbée comme prévu. De ce fait, le chantier a été mis en suspens avec des retards de réalisation.

Par ailleurs, ces travaux étaient les premiers réalisés sur un immeuble complet par le service communal d'hygiène et de santé insuffisamment pourvu à l'époque en outils de gestion ; certaines factures n'avaient pas été imputées correctement ou sur des travaux inachevés.

Afin de garantir l'équité de traitement des copropriétaires, la ville a réexaminé l'ensemble de la comptabilité portant sur une dépense totale de 286 350,73 euros TTC.

A l'issue de cette vérification, il a été constaté que certaines créances n'avaient pas été émises à l'encontre de 6 copropriétaires.

Du fait de l'ancienneté de cette procédure de travaux pour compte de tiers d'une part et puisque la majorité des créances dues ont été mises en recouvrement d'autre part, il vous est proposé d'approuver 6 remises gracieuses pour un montant total de 20109,35€ se décomposant comme suit :

-monsieur AIT MOUHOUB	pour 1822,45€
-monsieur BENHELLA	pour 2601,93€
-monsieur HOCINI	pour 3511,93€
-madame et monsieur MEDJANI	pour 851,44€
-madame MORALES	pour 3478,49€
-madame GUILI	pour 7843,11€

Ces remises gracieuses donneront lieu aux opérations suivantes :

<b>Opérations réelles</b>	service	chapitre	article	fonction	montant
Dépenses prises en charge par la commune	504	4541099	4541099	12	20109,35€
<b>Opérations d'ordre</b>	service	chapitre	article	fonction	montant
Subvention en nature attribuée par la Commune pour équilibrer l'opération	701	041	204422	01	20109,35€
Recette d'équilibre de l'opération	701	041	4542099	01	20109,35€

Direction Générale de la Solidarité / Direction de la Santé Publique

Direction de la Santé Publique

REF : CS2013011

Signataire : MG

**OBJET : Remises gracieuses à six copropriétaires suite aux travaux par substitution au 60 rue Heurtault à Aubervilliers 1<sup>ère</sup> phase**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la santé publique,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu les 6 courriers de demande de remise gracieuse,

Considérant que le syndic de copropriété n'avait pas réalisé les travaux dans le délai prescrit de 8 mois par l'arrêté préfectoral d'insalubrité réparable du 21 septembre 1999

Considérant que la Commune d'Aubervilliers a fait réaliser les travaux d'office pour un montant global de 286 650,73€ correspondant à une première phase,

Considérant les difficultés d'achèvement des travaux et l'omission de certaines créances à l'époque, à l'encontre de certains copropriétaires : monsieur AIT MOUHOU pour un montant de 1822,45€, madame et monsieur MEDJANI pour 851,44€, monsieur BENHELLA pour 2601,93€, monsieur HOCINI pour 3511,93€, Madame MORALES pour 3478,49€, madame GUILI pour 7843,11€,

Vu le budget communal,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**DECIDE** d'accorder 6 remises gracieuses concernant messieurs AIT MOUHOU pour 1822,45€, BENHELLA pour 2601,93€, HOCINI pour 3511,93€, madame et monsieur MEDJANI pour 851,44€, mesdames MORALES pour 3478,49€ et GUILI pour 7843,11€

**DIT** que ces remises gracieuses donneront lieu aux écritures suivantes

<b>Opérations réelles</b>	service	chapitre	article	fonction	montant
Dépenses prises en charge par la commune	504	4541099	4541099	12	20109,35€
<b>Opérations d'ordre</b>	service	chapitre	article	fonction	montant
Subvention en nature attribuée par la Commune pour équilibrer l'opération	701	041	204422	01	20109,35€
Recette d'équilibre de l'opération	701	041	4542099	01	20109,35€

le Maire Adjoint

Daniel GARNIER

Reçu en Préfecture le : 07/03/2014

Publié le 07/03/2014

Certifié exécutoire le : 07/03/2014

le Maire Adjoint

Daniel GARNIER